

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 20  
- votants par procuration 7  
- absents 2  
- total des votants 27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 24 juin 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le douze juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

**Étaient présents :**

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjointes,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Xavier PICAUVET	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS
M. Kamel BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

**Absents :**

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fabienne MANDEVILLE est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.71/06.19**

**Objet :** Contrat Enfance-Jeunesse 2019-2022  
Ville de Lillebonne/Caisse d'Allocations Familiales

**Délibération n°: D.71/06.19**

**Objet : Contrat Enfance-Jeunesse 2019-2022  
Ville de Lillebonne/Caisse d'Allocations Familiales**

Madame MIZAC indique que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 4 ans (2015-2018) est arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

Afin d'élaborer le schéma de développement du nouveau contrat, les fiches des actions inscrites à celui-ci ont été complétées, transmises à la Caisse d'Allocations Familiales et validées par celle-ci, le 31 mai 2019.

La Ville de Lillebonne souhaite maintenir dans ce nouveau CEJ, les actions initialement prévues dans le précédent Contrat Enfance Jeunesse ainsi que des actions en cours de développement et nouvellement créées, à savoir :

- *Action renouvelées :*
  - Alsh La Cayenne – Vacances scolaires
  - Alsh La Cayenne – Périscolaire
  - Relais des Assistants Maternels Familia
  - Formations Bafa/Bafd
  - Halte-garderie La Ribambelle
  - Ludothèque
  
- *Actions en cours de développement :*
  - Fonction de coordination Jeunesse – Petite Enfance
  - Multi-accueil Familia
  
- *Action nouvelle :*
  - Lieu d'Accueil Enfants Parents Familia

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse et Vie Scolaire du 23 mai 2019,

Considérant le souhait de la Ville de Lillebonne de procéder au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019 à 2022,

**Délibération n°: D.71/06.19**

**Objet : Contrat Enfance-Jeunesse 2019-2022  
Ville de Lillebonne/Caisse d'Allocations Familiales**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'engagement des actions dans le cadre du nouveau Contrat Enfance Jeunesse à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales ; contrat qui s'étend sur une période de quatre années, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse et les éventuels avenants à intervenir au cours de la période.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,*



